

Direction générale adjointe chargée de la solidarité

Pôle solidarité vie sociale

Direction des politiques d'inclusion et d'insertion

Service insertion et dispositif RSA

**Service Insertion et Dispositif RSA
EPC BLANCHE du 03 juin 2019**

COMPTE RENDU

Suites Proposées

Ouverture de l'EPC par Mme Denise GRESLARD NEDELEC, Conseillère départementale, Vice-présidente chargée de la politique de l'insertion.

Rappel des objectifs de cette EPC blanche :

- Préambule, rappel des missions et de la composition
- Rappel des procédures et du cadre réglementaire
- Présentation du bilan d'activité 2018
- Mise en œuvre des préconisations de l'EPC Blanche 2017
- Questions diverses
- Calendrier du 2nd trimestre 2019

Rappel des missions et de la composition

L'Equipe Pluridisciplinaire est une instance obligatoire instaurée par la loi généralisant le RSA. Elle est consultée préalablement à toute décision de réorientation ou de réduction/suspension.

Dans son organisation le département a fait le choix de distinguer ce qui relevait de la réorientation et de la sanction.

L'EPC, ne se prononce que sur les seules demandes de sanction.

Motifs de saisine de l'EPC

Ils sont au nombre de quatre et prévus par l'article L262-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Rappel des motifs de saisine :

- 1- Lorsque du fait du bénéficiaire et sans motif légitime, le projet personnalisé d'accès à l'emploi, ou le Contrat d'Engagement Réciproque, n'a pas été établi ou renouvelé dans les délais prévus.
- 2 – Lorsque sans motif légitime les dispositions du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi ou du Contrat d'Engagement Réciproque n'ont pas été respectées.
- 3 – Lorsque le bénéficiaire accompagné par le Pôle Emploi a été radié de la liste des demandeurs d'emplois.
- 4 – Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles liés au dispositif du RSA

Bilan d'activité 2018

Présentation du bilan d'activité 2018, les points marquants :

Dossiers examinés en EPC :

Un nombre de situations examinées en EPC en augmentation de 6,3% par rapport à 2017. 4 160 dossiers programmés en EPC.

Taux de suspension/réduction :

Le taux de décisions ayant entraîné une réduction/suspension est de 96 % en 2018 (96% en 2017).

Présence des usagers :

La participation des usagers est toujours faible, en 2018, 69 personnes se sont présentées. La participation est toutefois en augmentation de 28% par rapport à 2017 (54).

Bien que faible, ce chiffre est à relativiser car 764 situations se sont avérées être sans objet, c'est-à-dire des situations avec une régularisation dans le mois, ce qui suppose une prise de contact avec le référent, le PTS ou la DPIL.

Mise en œuvre des préconisations de l'EPC Blanche 2017 :

- La demande de présentation des demandes par territoire est effective.
- Lorsque suite à l'examen de la situation par l'EPC, il y a un changement de référent, il est demandé que le référent à l'origine de la demande de sanction soit informé des suites données à sa demande. Cette demande a été satisfaite, le référent à l'origine de la demande est informé du changement de référent.

Echanges sur situations ou remarques des participants

- Une demande d'élargissement de la composition de l'EPC :
 - Participation d'un conseiller départemental
 - Participation d'une ou d'un responsable de MDSI
- Le lien EPT/EPC est à travailler, en particulier sur les problématiques territoriales qui peuvent être rencontrées.
- Les référents soulèvent le problème de l'absentéisme des allocataires à leurs convocations.
- Demande des référents à recevoir un exemplaire des nouveaux courriers relatifs à la procédure de sanction en EPC.

- Bilan joint à ce compte-rendu. Il sera diffusé largement.

Calendrier des EPC du second semestre :

• Calendrier joint au powerpoint

La Directrice des Politiques
D'inclusion et d'Insertion

02 JUL. 2019



Corinne PAULAIS